

## Communication aux actionnaires - Informations relatives à l'AG 2020

Cher Actionnaire,

Au nom du Conseil d'Administration (le «Conseil») de La Française des Jeux («FDJ» ou «la Société»), je me permets de vous contacter en amont de notre première Assemblée Générale («AG») qui se tiendra le 18 juin 2020.

Comme vous l'aurez noté, FDJ est cotée sur le marché réglementé Euronext à Paris (Compartiment A) depuis le 21 novembre 2019, à la suite de la cession par l'État français d'une part de sa participation dans FDJ, représentant un maximum de 52% de notre capital social. Le Conseil d'Administration et la Direction de l'entreprise se félicitent du succès de cette offre publique ayant permis à de nombreux collaborateurs, ainsi qu'aux particuliers et aux investisseurs institutionnels, d'investir dans le capital de La Française des Jeux. En tant que Société nouvellement cotée en Bourse, nous souhaitons entamer avec nos actionnaires une collaboration sur le long terme visant à améliorer nos pratiques de gouvernance et de développement durable.

### COVID-19 : plan d'économies et réduction du dividende

Depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, FDJ s'est mobilisée pour limiter l'impact de celle-ci sur ses collaborateurs et parties prenantes (ceci dans un esprit de responsabilité et de continuité) assurant ainsi la continuation de l'activité de la Société. Malgré une situation financière solide (trésorerie mobilisable supérieure à 800 millions d'euros), des mesures de limitation de l'impact sur la rentabilité ont été engagées avec le lancement un plan d'actions visant à économiser sur le reste de l'année 2020 plus de 80 millions d'euros, soit plus de 10 % des coûts fixes annuels du Groupe.

Compte-tenu des incertitudes sur la durée et la gravité de l'impact du COVID-19, le Conseil a estimé qu'il était préférable d'adopter une approche prudente visant à préserver la trésorerie de la Société, afin de garantir un maximum de flexibilité. Le Conseil a ainsi décidé de proposer à l'Assemblée Générale de maintenir le versement d'un dividende mais d'en diminuer le montant de 30 %, à 0,45 € par action. Sous réserve de l'approbation des actionnaires, la mise en paiement du dividende, interviendrait le 30 juin 2020.

### COVID-19 : rémunération des Dirigeants

Par son communiqué de presse du 21 avril 2020, FDJ confirme qu'au vu de la crise sanitaire actuelle, les objectifs annoncés pour 2020-2025, tels que présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2019, ont été suspendus.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration du 20 avril 2020 a ainsi décidé de reporter à 2021 le plan d'intéressement à long terme de ses dirigeants. De plus, Stéphane Pallez, Présidente-directrice générale, et Charles Lanteri, Directeur général délégué, ont proposé de diminuer d'un mois leur rémunération annuelle fixe en 2020 afin de s'associer à l'action de solidarité à laquelle les collaborateurs de FDJ ont contribué en s'engageant à faire don de plus de 1 400 jours de congés, dont l'équivalent monétisé sera versé au profit de l'alliance « Tous unis contre le virus » et d'associations soutenues par la Fondation d'entreprise FDJ.

### Evolution de la composition du Conseil d'administration

Bien que FDJ soit nouvellement cotée en bourse, le Conseil d'administration s'efforce de se conformer aux meilleurs principes en matière de gouvernement d'entreprise et de s'aligner sur les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Conformément à la décision du Conseil réuni le 12 février 2020, la nomination de Predica (représentant 5,05% du capital de FDJ) en tant qu'Administrateur, représenté par Madame

Françoise Debrus, s'il était nommé, sera soumise au vote dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> résolution.

Après examen des 8 critères d'indépendance définis par le Code Afep-MEDEF, le Conseil a confirmé sa qualité d'Administrateur indépendant.

De nationalité française et née en 1960, Françoise Debrus est Directrice des Investissements de Crédit Agricole Assurances depuis mars 2009. Sous réserve de l'approbation de sa nomination par les actionnaires, Françoise Debrus apportera au Conseil son expertise financière en matière d'investissement et contribuera à accroître l'indépendance du Conseil à hauteur de 50% (63% hors administrateurs désignés par l'État). Sa biographie complète est incluse en l'annexe du [rapport du Conseil d'Administration](#) sur les résolutions proposées à l'AG 2020.

Au terme des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> résolutions, il vous est également proposé de nommer l'Administrateur représentant les salariés actionnaires parmi deux candidats, désignés à l'issue d'une consultation unique de l'ensemble des salariés actionnaires de FDJ et de ses filiales, conformément à l'article 13.1.b) des statuts de FDJ.

### Rémunération des dirigeants

En amont de l'Assemblée Générale du Groupe, nous souhaitons vous fournir quelques éléments de contexte complémentaires relatifs à la politique de rémunération.

Alors que la rémunération des dirigeants du Groupe était jusqu'alors encadrée par l'Etat, nous avons souhaité, à la suite de l'IPO, l'aligner progressivement sur les pratiques de marché et notamment celles observées au sein du SBF 120 dont FDJ fait partie depuis mars 2020.

### Rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2019 - Résolutions 9 et 10

La politique de rémunération des dirigeants avant l'introduction en bourse de la Société était conforme au cadre défini par l'État français pour les entreprises publiques.

La Présidente-Directrice Générale a reçu un salaire fixe de 274 884 euros et une rémunération variable de 66 581 euros (représentant 24% de la rémunération fixe). L'évaluation de sa performance par le Conseil au regard des objectifs préétablis est détaillée au sein de la section 1.1.3.1.2 du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Elle n'a, par ailleurs, perçu aucune rémunération pluriannuelle.

A la suite du succès de l'introduction en bourse de FDJ, des efforts importants ainsi que de l'engagement fournis par les dirigeants exécutifs, le Conseil a octroyé une rémunération exceptionnelle d'un montant de 40 000 euros à la Présidente-directrice générale et de 30 000 euros au Directeur général délégué.

### Politique de Rémunération 2020 – Résolution 11

En amont de l'élaboration de la nouvelle politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil a effectué un examen approfondi des pratiques existantes chez FDJ. Cet examen a pris en compte le niveau et la complexité des responsabilités, l'expérience et la contribution attendue de chacun, ainsi que la position du Groupe sur le marché. Le système de rémunération a été restructuré sur les bases de cette analyse.

**Salaire :** Le Conseil a proposé la mise en place d'une rémunération fixe pour 2020 de 320 000 euros pour la Présidente-Directrice Générale et 248 000 euros pour le Directeur Général Adjoint.

**Plan d'intéressement à long terme:** Afin d'aligner la rémunération des dirigeants à celle des actionnaires, et dans un objectif de création de valeur pérenne, la Société propose une modification de la rémunération variable de court terme avec l'introduction d'un plafond maximum de 32,5% de la rémunération fixe, en cas de surperformance, et la mise

en place d'un plan d'intéressement à long terme dont les modalités sont détaillées dans la section 1.1.3 du [Document d'enregistrement universel 2019](#). Les attributions d'actions de performance seront limitées à 45% de la rémunération totale des dirigeants (53% en cas de surperformance). Comme indiqué précédemment, aucune attribution ne sera effectuée en 2020. De plus, les attributions de 2021 ne pourraient se faire qu'après un nouveau vote des actionnaires. Dans le cadre des premiers échanges de la Société avec ses actionnaires sur les sujets de gouvernance d'entreprise, nous comprenons que certains investisseurs préféreraient que la période de performance soit rallongée. Le Conseil prendra en considération ces commentaires avant d'octroyer des actions de performance en 2021. Le Conseil tient à souligner que la rémunération variable des dirigeants de FDJ reste à des niveaux modérés et bien inférieurs aux pratiques observées sur le marché.

Pouvoir discrétionnaire : Compte tenu du climat d'incertitude planant sur les marchés suite à la crise du COVID-19 et du fait de la récente cotation de la Société en bourse, le Conseil souhaite bénéficier d'une certaine flexibilité concernant la définition de la rémunération des dirigeants. Ni le Comité de Rémunération ni le Conseil n'ont cependant l'intention de s'écarter des principes de la politique de rémunération soumise au vote des actionnaires. Le Conseil d'Administration voudrait pour autant conserver son pouvoir discrétionnaire afin d'ajuster éventuellement la rémunération variable des dirigeants. Ces décisions seraient prises en tenant compte du retour aux actionnaires ainsi que des conditions de rémunération et d'emploi des salariés. Toutes les décisions du Conseil seront communiquées aux actionnaires et divulguées dans les documents relatifs à l'AG 2021 et soumise à votre approbation.

#### Autorisations financières - Résolutions 14-22

Des autorisations d'augmentation de capital sont soumises à l'approbation des actionnaires lors de cette assemblée générale (résolutions 14 à 22). Conformément aux pratiques de marché, l'autorisation d'augmentation de capital avec droit de préemption est limitée à 20% du capital tandis que les augmentations sans droit de préemption sont limitées à 10%. Les autorisations financières ne pourront pas être utilisées en période d'offre publique.

L'autorisation de rachat d'actions (proposée à la résolution 12) sera plafonnée à 10% du capital. Le programme de rachat d'actions pourra être poursuivi en période d'offre publique, non pas comme un mécanisme de défense mais en vue d'attribuer des actions aux salariés ou dirigeants dans le cadre des plans d'intéressement. Nous rappelons aux actionnaires que compte tenu de la structure du capital et du cadre réglementaire de FDJ, qui prévoit une autorisation préalable de l'État pour détenir plus de 10% du capital, une prise de contrôle est improbable.

Nous espérons que nos actionnaires trouveront les commentaires précédents utiles afin de mieux comprendre notre approche, qu'ils reconnaîtront la logique des changements proposés et soutiendront le Conseil dans ses efforts d'amélioration de notre gouvernance et des structures de rémunération.

Le Conseil d'Administration sollicite votre soutien concernant l'ensemble des résolutions soumises au vote de l'AG de cette année et sera ravi de répondre à vos questions éventuelles concernant l'agenda de l'Assemblée de 2020. Vous pouvez contacter Marc Willaume, Relations Actionnaires et Communication Financière, à [Invest@lfdj.com](mailto:Invest@lfdj.com)

Bien Cordialement,

Marc Willaume

Relations investisseurs – Communication financière

Invest@lfdj.com / +33 6 07 43 03 96